AB/AM BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N° 2024-1682 /PRES/PM/MICA/MEF/MARAH portant nationalisation de la Société de Fabrique d'Aliments pour Bétail pour cause d'utilité publique

and the state of t

Visa of n2001360 Su 31/19/1024 J/keno ind 121

LE PRÉSIDENT DU FASO, CHEF DE L'ÉTAT,

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Vu la Constitution;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024;
- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu le décret n° 2024-0908/PRES/PM du 1^{er} août 2024 portant composition du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement;
- Vu la loi n°023-2013/AN du 30 mai 2013 portant loi d'orientation de l'investissement au Burkina Faso;
- Sur rapport du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 20 novembre 2024 ;

DÉCRÈTE

- Article 1: La Société de Fabrique d'Aliments pour Bétail en abrégé « SOFAB », société anonyme de droit burkinabè, est nationalisée pour cause d'utilité publique.
- Article 2: La nationalisation de la SOFAB consacre le transfert de la totalité des parts sociales de la Coopérative des Producteurs de Lait en abrégé « COPROLAIT » et de la Société de Production de Lait et de Produits Laitiers en abrégé « SOPROLAIT-SA » à l'Etat du Burkina Faso.
- Article 3: Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.
- Article 4: Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Article 5: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 decembre 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce

et de l'Artisanat

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Serge Gnaniodem PODA

Aboubakar NACANABO

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques

Commandant Ismaël SOMBIE